



Paris, le 30 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Auto-entrepreneur : la FFB maintient sa demande d'exclusion des métiers du bâtiment

La FFB a pris connaissance des propositions d'encadrement du dispositif de l'auto-entrepreneur formulées par le secrétaire d'Etat aux PME Hervé NOVELLI, le 25 juin dernier.

Cette évolution, qui ne sera pas rétroactive, doit permettre aux chambres de métiers d'effectuer un contrôle systématique en amont des compétences de ceux qui interviendront chez les clients. Elle lèvera donc une des inquiétudes que n'a cessé de relayer la Profession et marque la prise de conscience des dangers du système. Cependant, elle ne répond pas aux autres dérives que dénonce la FFB :

- le développement d'une distorsion de concurrence mal venue dans une période où les entreprises sont déjà confrontées à une conjoncture difficile ;
- la perturbation des relations sociales au sein de l'entreprise, à laquelle se rajoutent des risques pour l'ensemble des salariés lorsque l'un d'eux aura utilisé les temps de repos pour son activité d'auto-entrepreneur ;
- Enfin, les dangers pour le consommateur en termes de sécurité et de défaut d'assurance. La question de l'assurance décennale obligatoire en France dans le secteur de la construction reste, en effet, entièrement posée.

Au regard de ces interrogations fortes des professionnels du bâtiment, la FFB ne peut se satisfaire des aménagements partiels proposés par le secrétaire d'Etat. Son président Didier RIDORET réitère donc sa demande de sortie du champ de l'auto-entrepreneur des métiers du bâtiment, position défendue par la FFB dès l'examen du texte en avril 2008 et exposée à nouveau au ministre lors de la réunion de concertation du 6 mai dernier à Bercy.

Contact :
Anaïk CUCHEVAL
Chef du Service Presse et Communication
Tél. : 01 40 69 51 39
e-mail : cuchevala@national.ffbatiment.fr

La FFB représente 57.000 adhérents dont 42.000 entreprises de taille artisanale. Ils réalisent les 2/3 des 129 milliards d'euros HT de la production annuelle du Bâtiment et emploient les 2/3 des 1.005.000 salariés du Bâtiment. La FFB a pour vocation de rassembler les entreprises de Bâtiment de toutes tailles, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession.